

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2018

Le Mardi 11 décembre 2018 à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame le Maire **Roberte LAJEUNESSE**

Présents :

Mesdames Alexandra ATANÉ, Annie-Claude BOCQUILLON Patricia DEBOISROLIN, Roberte LAJEUNESSE, Magalie MAGA, Monique MARTIN, Maguy TÉTARD, Messieurs : Jacques COTTEZ, Jean-Claude JARNY, Jean-Jacques JANNÉ, Serge MACADRÉ, Daniel QUESNOT, Olivier ROBLET, Jean-Marc SCLAVON

Pouvoirs :

Valérie DERVIN-FROIDEFOND a donné pouvoir à Daniel QUESNOT

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(e)s : Néant / Secrétaire de séance : Jean-Marc SCLAVON

Formant la majorité des membres en exercice.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** la modification de l'ordre du jour, à savoir le retrait des points suivant :

- Règlement intérieur de la Salle polyvalente
- Demande de remboursement d'arrhes versées pour la location de la salle polyvalente

Le Conseil municipal a délibéré sur les points suivants :

Libellés des délibérations	Décisions des élus – le Conseil Municipal	VOTE																																																												
<p>Echange et ventes de terrains à l'€ symbolique</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DECIDE de céder à M. et Mme BOURNAZEL, la parcelle cadastrée AB 273 d'une superficie de 4 ca, en échange de la parcelle cadastrée AB 272, d'une superficie de 4 ca que Mr et Mme BOURNAZEL Jean s'engagent à céder à la Commune de Chierry. • DECIDE de céder à M. BARBIER Daniel, la parcelle cadastrée AB 274 d'une superficie de 4 ca, les frais d'actes étant pris en charge par les 2 parties. • DECIDE de vendre à Mr ZEMBT Thibault et JASTRZEBSKI Mélanie, la parcelle cadastrée AB 270 d'une superficie de 2 ca, les frais d'actes étant pris en charge par les 2 parties. 	<p>Présents : 14 Pouvoirs : 1 Suffrages exprimés : 14 Contre : 0 Abstentions : 0</p>																																																												
<p>Modification du tableau des effectifs communal au 1er janvier 2019</p>	<p>Poste d'adjoint Technique : Les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant et il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, Le dernier tableau des emplois a été adopté par le Conseil municipal date du 5 juillet 2018, mais le recrutement d'un agent non titulaire (Sonia DAST) pour exercer des fonctions d'Adjoint Technique Territorial a été voté le 20 novembre 2017. (Pour information, l'historique professionnel de Sonia DAST au sein de la commune de Chierry est le suivant : arrivée départ type observations 5 janvier 2016 4 janvier 2017 Contrat Unique d'Insertion 27 heures hebdomadaires 5 janvier 2017 4 janvier 2018 Contrat Unique d'Insertion 27 heures hebdomadaires 5 janvier 2018 31 décembre 2018 Contrat à Durée Déterminée 35 heures hebdomadaires Ce contrat arrivant à sa fin, le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le devenir de cet agent. Madame le Maire propose à l'assemblée, la création d'un poste d'adjoint Technique stagiaire pour une durée d'un an avant nomination.</p>	<p>Présents : 14 Pouvoirs : 1 Suffrages exprimés : 14 Contre : 0 Abstentions : 1</p>																																																												
<p>Règlement des factures 2019</p>	<p>Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à régler toutes les factures tant en fonctionnement qu'en investissement à hauteur de 1/12 ème par mois en fonctionnement et 25 % en investissement en attendant le vote du budget primitif 2019 qui aura lieu probablement en mars ou avril, soit 67 585,99 € pour l'investissement et 74 017,78 € par mois en fonctionnement.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th colspan="2" rowspan="2">OPERATIONS/LIBELLES</th> <th>Crédits votés au BP 2018 (Crédits ouverts)</th> <th>RAR 2017 inscrits au BP 2018 (crédits reportés)</th> <th>Crédits ouverts au titre de décisions modificatives</th> <th>Montant total à prendre en compte</th> <th rowspan="2">Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1012-1 du CGCT - (d/4)</th> </tr> <tr> <th>a</th> <th>b</th> <th>c</th> <th>d=a+c</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>201701</td> <td>VOIRIE ETAMPES</td> <td>264 340,98 €</td> <td>42 522,88 €</td> <td>- 4 000,00 €</td> <td>260 340,98 €</td> <td>65 085,25 €</td> </tr> <tr> <td>201702</td> <td>ADAP 2017</td> <td>7 227,00 €</td> <td>19 746,25 €</td> <td>- €</td> <td>7 227,00 €</td> <td>1 806,75 €</td> </tr> <tr> <td>201801</td> <td>ATELIERS MUNICIPAUX</td> <td>2 775,97 €</td> <td></td> <td>- €</td> <td>2 775,97 €</td> <td>693,99 €</td> </tr> <tr> <td>201802</td> <td>ECOLE</td> <td>37 404,29 €</td> <td></td> <td>4 000,00 €</td> <td>41 404,29 €</td> <td>10 351,07 €</td> </tr> <tr> <td>201803</td> <td>MAIRIE</td> <td>6 961,68 €</td> <td></td> <td></td> <td>6 961,68 €</td> <td>1 740,42 €</td> </tr> <tr> <td>201804</td> <td>SALLE POLYVALENTE</td> <td>984,00 €</td> <td></td> <td></td> <td>984,00 €</td> <td>246,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>319 693,92 €</td> <td>62 269,13 €</td> <td>- €</td> <td>270 343,95 €</td> <td>67 585,99 €</td> </tr> </tbody> </table>	OPERATIONS/LIBELLES		Crédits votés au BP 2018 (Crédits ouverts)	RAR 2017 inscrits au BP 2018 (crédits reportés)	Crédits ouverts au titre de décisions modificatives	Montant total à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1012-1 du CGCT - (d/4)	a	b	c	d=a+c	201701	VOIRIE ETAMPES	264 340,98 €	42 522,88 €	- 4 000,00 €	260 340,98 €	65 085,25 €	201702	ADAP 2017	7 227,00 €	19 746,25 €	- €	7 227,00 €	1 806,75 €	201801	ATELIERS MUNICIPAUX	2 775,97 €		- €	2 775,97 €	693,99 €	201802	ECOLE	37 404,29 €		4 000,00 €	41 404,29 €	10 351,07 €	201803	MAIRIE	6 961,68 €			6 961,68 €	1 740,42 €	201804	SALLE POLYVALENTE	984,00 €			984,00 €	246,00 €			319 693,92 €	62 269,13 €	- €	270 343,95 €	67 585,99 €	<p>Présents : 14 Pouvoirs : 1 Suffrages exprimés : 15 Contre : 0 Abstentions : 0</p>
OPERATIONS/LIBELLES				Crédits votés au BP 2018 (Crédits ouverts)	RAR 2017 inscrits au BP 2018 (crédits reportés)	Crédits ouverts au titre de décisions modificatives	Montant total à prendre en compte		Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1012-1 du CGCT - (d/4)																																																					
		a	b	c	d=a+c																																																									
201701	VOIRIE ETAMPES	264 340,98 €	42 522,88 €	- 4 000,00 €	260 340,98 €	65 085,25 €																																																								
201702	ADAP 2017	7 227,00 €	19 746,25 €	- €	7 227,00 €	1 806,75 €																																																								
201801	ATELIERS MUNICIPAUX	2 775,97 €		- €	2 775,97 €	693,99 €																																																								
201802	ECOLE	37 404,29 €		4 000,00 €	41 404,29 €	10 351,07 €																																																								
201803	MAIRIE	6 961,68 €			6 961,68 €	1 740,42 €																																																								
201804	SALLE POLYVALENTE	984,00 €			984,00 €	246,00 €																																																								
		319 693,92 €	62 269,13 €	- €	270 343,95 €	67 585,99 €																																																								
<p>Périscolaire Tarifs au 1er janvier 2019</p>	<p>Madame le Maire indique à l'assemblée que la fréquentation périscolaire est en constante augmentation.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th></th> <th>2012</th> <th>2013</th> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Garderie</td> <td>4103</td> <td>4579</td> <td>4891</td> <td>3992</td> <td>4273</td> <td>4966</td> <td>3856</td> </tr> <tr> <td>Cantine Chierry et extérieurs</td> <td>6031</td> <td>6538</td> <td>6551</td> <td>7063</td> <td rowspan="2">8365</td> <td rowspan="2">9934</td> <td rowspan="2">10097</td> </tr> <tr> <td>Cantine Blesmes</td> <td>2234</td> <td>2376</td> <td>1943</td> <td>1439</td> </tr> <tr> <td>Adultes</td> <td>43</td> <td>41</td> <td>20</td> <td>30</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Allergies</td> <td>81</td> <td>25</td> <td>50</td> <td>61</td> <td>50</td> <td>110</td> <td>84</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>12 492</td> <td>13 534</td> <td>13455</td> <td>8593</td> <td>12688</td> <td>15010</td> <td>14037</td> </tr> </tbody> </table> <p>Et propose une augmentation à compter du 1er janvier 2019</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ticket de cantine Chierry et extérieurs 4.50 € • Ticket de garderie 1.90 € • Ticket repas adultes 6.70 € • Allergie 2.80 € 		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Garderie	4103	4579	4891	3992	4273	4966	3856	Cantine Chierry et extérieurs	6031	6538	6551	7063	8365	9934	10097	Cantine Blesmes	2234	2376	1943	1439	Adultes	43	41	20	30	0	0	0	Allergies	81	25	50	61	50	110	84	TOTAL	12 492	13 534	13455	8593	12688	15010	14037	<p>Présents : 14 Pouvoirs : 1 Suffrages exprimés : 13 Contre : 1 Abstention : 1</p>							
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018																																																							
Garderie	4103	4579	4891	3992	4273	4966	3856																																																							
Cantine Chierry et extérieurs	6031	6538	6551	7063	8365	9934	10097																																																							
Cantine Blesmes	2234	2376	1943	1439																																																										
Adultes	43	41	20	30	0	0	0																																																							
Allergies	81	25	50	61	50	110	84																																																							
TOTAL	12 492	13 534	13455	8593	12688	15010	14037																																																							

Cimetière : concessions, cavurnes et columbarium : Tarifs au 1^{er} janvier 2019

Les membres du Conseil Municipal ont délibéré sur les tarifs suivants :

Cavurne

- Concession pour 20 ans : 500.00 €
- Concession pour 30 ans : 750.00 €
- Renouvellement pour 10 ans : supprimé
- Renouvellement pour 5 ans : 210.00 €

Columbarium

- Concession pour 20 ans : 351.00 €
- Concession pour 30 ans : 552.00 €
- Renouvellement pour 10 ans : supprimé
- Renouvellement pour 5 ans : 252.00 €

Cimetière

- Concession cinquantenaire : 500.00 €
- Concession trentenaires : 300.00 €

Présents : 14
Pouvoirs : 1
Suffrages exprimés : 14
Contre : 0
Abstentions : 1

Droit de stationnement du taxi LEMONON Tarifs 2019

Madame le Maire rappelle que Monsieur Christian LEMONON a reçu un avis favorable de la commission des taxis et des voitures de petite remise du département de l'Aisne, émis le 24 octobre 2006 pour stationner sur le parking de la Mairie.

Madame le Maire propose que l'acquittement annuel de droit de stationnement soit à 150, 00 € par an. (Inchangé à 2018)

Présents : 14
Pouvoirs : 1
Suffrages exprimés : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Droit de stationnement du taxi HERRERA Tarifs 2019

Madame le Maire rappelle que Monsieur José HERRERA a reçu un avis favorable de la commission des taxis et des voitures de petite remise du département de l'Aisne, émis le 15 mai 2017 pour stationner sur le parking de la Mairie.

Madame le Maire propose que l'acquittement annuel de droit de stationnement soit à 150, 00 € par an. (Inchangé à 2018)

Présents : 14
Pouvoirs : 1
Suffrages exprimés : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Location salle polyvalente Tarifs au 1^{er} janvier 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les **tarifs de location 2019 de la salle polyvalente « Maison du Parc »** comme suit

Tarifs en cas de casse ou détérioration du matériel	
table	300,00 €
chaise	40,00 €
poubelle colonne	200,00 €
poubelle époxy beige	51,00 €
collecroule	132,00 €
extincteur	136,00 €
poubelle WC	15,00 €
assiette plate	5,00 €
assiette à dessert	2,25 €
tasse à café	1,50 €
Soucoupe	1,20 €
cuillère à servir	3,60 €
fourchette à servir	3,60 €
pichet à eau	4,50 €
grand saladier	7,50 €
petit saladier	1,50 €
corbeille à pain	6,00 €
verre 25 cl	2,00 €
verre 16 cl	2,00 €
fourchette ou cuillère	1,10 €
couteau	1,60 €
petite cuillère	0,65 €
Blida	1,50 €

Tarifs location de vaisselle	
lot d'un couvert	1,00 €
<i>(comprenant : 2 assiettes plates, 1 assiette à dessert, 1 tasse, 1 soucoupe, 1 verre, 1 fourchette, 1 couteau, une petite cuillère)</i>	
verre	0,10 €
Blida	0,10 €
pichet à eau	0,80 €
grand saladier	1,60 €
petit saladier	0,30 €
corbeille à pain	1,20 €
cuillère à servir	0,80 €
fourchette à servir	0,80 €

	TARIFS	Observations
SALLE POLYVALENTE		
Location salle polyvalente "habitant CHIERRY"	225,00 €	1 jour
Location salle polyvalente "habitant chierry"	330,00 €	2 jours
Location salle polyvalente "extérieur"	425,00 €	1 jour
Location salle polyvalente "extérieur"	630,00 €	2 jours
Cauton salle polyvalente (lors de l'état des lieux entrant)	1 000,00 €	tout habitant chierry ou extérieur
Cauton ménage (lors de l'état des lieux entrant)	150,00 €	tout habitant chierry ou extérieur
Forfait ménage salle polyvalente (demande du locataire)	150,00 €	tout habitant chierry ou extérieur
Arrhes à verser (lors de la réservation)	210,00 €	tout habitant chierry ou extérieur

Les chèques seront déposés « au fil de

Présents : 14
Pouvoirs : 1
Suffrages exprimés : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

l'eau », un titre de paiement sera adressé chaque mois à la Trésorerie Principale.

La réservation ne sera effective qu'après versement des arrhes.

Les Associations extérieures à CHIERRY bénéficieront du tarif particulier aux habitants de CHIERRY.

Ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2019.

Décision modificative N° 2 – Chapitre 65 – Section fonctionnement

Vu la somme de 16 000.00 € manquante et nécessaire au chapitre 65 (FD) « Autres charges de dépenses courantes »
Vu les crédits disponibles inscrits au chapitre 012 (FD) « Charges du personnel et frais assimilés »

Il est proposé au Conseil Municipal d'effectuer le mouvement de crédit suivant :

Chapitre 012 – compte 6411 « Personnel titulaire »	- 16 000.00 €
Chapitre 65 – compte 6531 « Indemnités des élus »	+ 10 000.00 €
Chapitre 65 – compte 65541 « contribution fds compensation charges »	+ 6 000.00 €

Présents : 14
Pouvoirs : 1
Suffrages exprimés : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

<p>Tarif : « transport des personnes âgées »</p>	<p>Le Conseil Municipal du 16 octobre 2018 a dissout le CCAS qui, en son temps, avait été investi pour le transport des personnes âgées par délibération du 4 janvier 2012. Ce service de taxi a été mis en place pour permettre aux personnes âgées (dans la limite de 8 personnes) de pouvoir se rendre dans les grandes surfaces de Château-Thierry le mardi entre 10 h et midi (prise en charge devant leur domicile et elles seront ramenés). L'inscription se fait par téléphone au plus tard le lundi soir, 17 h 30. Le montant du transport (aller-retour) est proposé à 3 € (inchangé depuis 2012). Une convention a été mise en place avec l'entreprise de Taxi « Lemonon ». Il est proposé au Conseil Municipal de reprendre ce service au profit du BP de la commune afin de le pérenniser.</p>	<p>Présents : 14 Pouvoirs : 1 Suffrages exprimés : 15 Contre : 0 Abstentions : 0</p>
<p>Aide financière pour l'ouverture d'une boucherie</p>	<p>Monsieur et Madame PELLMAN, nouveaux bouchers à Chierry demandent une aide pour financer une enseigne lumineuse « Bienvenue aux produits campagnards ». Cout : 1168.20 € HT – 1 401.84 € TTC (devis fourni). Ce commerce a ouvert le 8 novembre et est situé au N° 8 de l'avenue du Général de Gaulle.</p> <p>Pour information, la commune a versé pour les mêmes raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 865.53 € TTC à la boulangerie qui a ouvert le 1^{er} septembre 2016 (Conseil Municipal du 1/7/2016) - 400.00 € TTC à la ferme de Tueterie (Conseil Municipal du 22 mars 2018) <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote favorablement à l'unanimité le versement d'une aide financière de 865.53 € TTC. Ce montant sera versé sur présentation d'une facture ou du RIB de la raison sociale.</p>	<p>Présents : 14 Pouvoirs : 1 Suffrages exprimés : 15 Contre : 0 Abstentions : 0</p>
<p>Avenant au Marché à publicité adaptée (MAPA) – Travaux de requalification de la rue d'Etampes - phase 1</p>	<p>Par délibération 2018/35 du 17 mai 2018, le Conseil Municipal a confirmé le choix de la commission d'appel d'offre d'opter pour l'offre de l'entreprise BIFFAGE pour un montant HT de 177 518.00 € (21 3021.60 € TTC). Or, après des investigations complémentaires à celles effectuées par le SARCT au moment des études et rendues nécessaires suite à un affaissement de chaussée, il s'avère qu'un tronçon du réseau d'eaux pluviales en aval de la rue d'Etampes et qui se rejette dans la rue Maurice Clausse est complètement encombré et d'un diamètre insuffisant. La mairie se voit dans l'obligation de remplacer ce tronçon par un tuyau en PE de diamètre 300 sur une longueur de 80 mètres avec 2 regards de visite. Cet avenant introduit 3 notions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La modification technique • L'introduction d'un prix nouveau au marché : fourniture et pose d'un tuyau diamètre 300 au prix de 140 € le mètre • Le volume de travaux qui augmente de 16 545.00 € HT soit 19 854 € TTC <p>Le montant total du projet s'élève donc à 232 875.60 € TTC.</p>	<p>Présents : 14 Pouvoirs : 1 Suffrages exprimés : 15 Contre : 0 Abstentions : 0</p>
<p>CARCT : approbation des statuts de la communauté d'agglomération de la région de Château-Thierry</p>	<p>Vu l'arrêté préfectoral n°2016-1081, en date du 15 décembre 2016, portant fusion-extension de la communauté de communes de la Région de Château-Thierry, de la communauté de communes du canton de Condé-en-Brie et de la communauté de communes du Tardenois avec extension aux communes d'Armentières-sur-Ourcq, Bonnesvalyn, Brumetz, Bussiares, Chézy-en-Orxois, Courchamps, Gandelu, Grisolles, Hautevesnes, La Croix-sur-Ourcq, Latilly, Licy-Clignon, Monthiers, Montigny-l'Allier, Neuilly-Saint-Front, Priez, Rozet-Saint-Albin, Saint-Gengoulph, Sommelans, Torcy-en-Valois et Vichel-Nanteuil, au 1^{er} janvier 2017, Vu la délibération n°218 du Conseil Communautaire en date du 15 octobre 2018 adoptant les statuts de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry, Madame le Maire informe le conseil municipal que, par délibération n°218 en date du 15 octobre 2018, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry a procédé à l'adoption de ses statuts. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, cette décision a été notifiée à l'ensemble des communes adhérentes à la Communauté d'Agglomération qui sont invitées à se prononcer sur les statuts de la CARCT.</p>	<p>Présents : 14 Pouvoirs : 1 Suffrages exprimés : 15 Contre : 0 Abstentions : 0</p>
<p>Projet de création du syndicat mixte Mame-Surmelin</p>	<p>Dans le cadre de l'exercice de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » « GEMAPI », le Conseil Municipal approuve le périmètre proposé par la création d'un syndicat, qui regrouperait 5 intercommunalités à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La CC des Paysages de la Champagne • La CA de la Région de Château-Thierry » • La CA d'Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne • La CC de la Brie Champenoise • La CU du Grand Reims <p>Le périmètre concerne 111 communes du bassin versant de Damery (51) et l'aval de la confluence du Ru des Rochers à Essômes sur Marne, les affluents de la rive gauche de la Marne dont le ruisseau de Chierry. Le syndicat a pour vocation d'exercer des missions qui lui sont transférées par son périmètre d'intervention, en relation avec les collectivités exerçant les compétences similaires en amont et en aval de la rivière Marne pour les sujets qui leur sont communs.</p>	<p>Présents : 14 Pouvoirs : 1 Suffrages exprimés : 15 Contre : 0 Abstentions : 0</p>
<p>QUESTIONS DIVERSES</p>	<p>Madame le Maire : - donne lecture d'un courrier de remerciement du Club de l'Amitié et de l'association des Anciens combattants de Chierry/Blesmes pour les subventions octroyées. - fait part d'un courrier de la CARCT concernant un appel à manifestation d'intérêt pour deux projets d'installation agricole. L'un pour du Maraîchage Bio, l'autre pour de l'élevage caprin et de production de safran. - indique que la MAIA Aisne Sud, le Clic du Sud de l'Aisne, le réseau Cécilia et la plateforme de répit de Villiers-Saint-Denis proposent des sessions de formations aux secrétaires de mairies ainsi qu'aux élus, elles sont destinées à faciliter l'orientation des personnes âgées de plus de 60 ans et de leur famille. - informe de la tenue du Marché de Noël de l'Apeem le 14 décembre dans la cour de l'école; des vœux de la Municipalité le dimanche 6 janvier; de la réunion avec les associations le samedi 15 décembre; du courrier qu'elle a fait parvenir à Mr Albat (Armor cuisine) pour le remerciement de la confection du repas de Noël des agents; d'un courrier du conseil départemental de l'Aisne informant de la suppression de la Cérémonie traditionnelle des vœux au territoire, par mesure d'économie. - indique qu'elle a proposé à Jean-Marc Sclavon, conseiller municipal de se porter candidat en tant que délégué au "Conseil d'exploitation Assainissement" de la CARCT, les fonctions du Sarct s'arrêtant au 31/12/2018. Proposition adoptée par l'ensemble du conseil. - précise que la distribution des colis aux anciens aura lieu le mercredi 19 décembre et leur préparation la veille, - dates à retenir : Commission d'action sociale le vendredi 11 janvier à 18 heures ; commission finances le mardi 15 janvier à 17 heures ; la commission travaux pour le règlement du cimetière le mercredi 16 janvier à 14 heures en présence de Priscilla Demenois secrétaire chargée de la gestion du cimetière, ainsi qu'à 15 h 30 pour le règlement de la salle polyvalente. Maguy Tétard 1ère adjointe demande où en est la demande qu'elle avait faite à Mr Philippe Lepigeon, (Infra Etudes) lors d'une visite in situ, concernant les points de rouilles qui apparaissent déjà sur le mobilier du nouveau cimetière. Mme le Maire indique qu'elle contactera Infra Etudes. Elle demande également où en est l'établissement de la nouvelle convention d'entretien qui devait être signée avec les Vignerons exploitant sur la commune, trouvant qu'un délai de six mois entre la demande de documents et la réception incomplète est un peu disproportionnée et ceci dès lors que la réunion de concertation a eu lieu en juillet 2018. Mme le Maire indique qu'elle va faire des relances par lettres recommandées.</p>	